



Règlement interne de l'Auberge de jeunesse de la Tène

Le Restaurant-Auberge de la Tène vous souhaite la bienvenue et de passer un agréable séjour dans ses locaux. L'auberge de jeunesse a mis en place un règlement interne qui n'a d'autre intention que de répondre aux besoins différents des usagers afin de garantir un bon déroulement du séjour. Nous vous prions de respecter ces règles.

Nous louons nos chambres et dortoirs uniquement aux écoles, aux familles, aux vacanciers et aux différentes associations. La location est strictement interdite à des personnes mineures non-accompagnées. Les groupes restent sous la surveillance et la responsabilité des animateurs et des enseignants.

Arrivée

Les arrivées se font dès 16h00, des exceptions peuvent toutefois être faites en accord avec la direction de l'auberge. Les visiteurs ayant réservé doivent impérativement annoncer leur heure d'arrivée.

Ceux qui n'ont pas effectué de réservation peuvent s'informer des disponibilités de l'auberge durant les heures de bureau par téléphone au **032.753.81.82** ou par email : info@la-tene.ch

Votre séjour dans notre auberge

Nous vous demandons de nous aider pendant votre séjour, notamment en rangeant vos affaires et en mettant vos déchets dans les poubelles prévues à cet effet.

Notre auberge de jeunesse s'engage à la protection de l'environnement et de la nature. Nous vous prions donc de trier ou de réduire complètement les déchets ainsi que d'économiser sur la consommation d'électricité et d'eau.

Il est interdit de préparer et de manger des repas dans les chambres et les dortoirs. Pour des raisons de sécurité incendie, d'assurance et de santé, il est interdit d'utiliser des appareils électriques permettant de préparer des repas et des boissons chaudes.

Il est interdit de fumer dans l'auberge, ainsi que d'introduire et de consommer des boissons alcoolisées dans cette dernière ou dans son domaine. La direction se réserve le droit d'expulser toute personne ayant consommé une quantité excessive d'alcool ou ayant fumé des substances illicites.

Les animaux ne sont pas acceptés dans notre auberge de jeunesse.
Cependant avec une autorisation préalable, les chiens pour non-voyants pourront être admis.

La porte d'entrée doit toujours être fermée à clé. Le silence doit être observé de 22 h à 7 h afin de respecter et de garantir la tranquillité des autres usagers. Dans le même but, il vous est demandé de réduire le son du matériel électronique.

Départ

Les chambres doivent être libérées avant 11 heures.

Les enfourrages de lit (taie d'oreiller, drap-housse, drap) doivent être enlevés avant votre départ.

Les poubelles peuvent être laissées dans les chambres ou devant la porte mais pas dans le conteneur du magasin.

Les droits de la direction

La direction a le droit de renvoyer toute personne ne respectant pas ce règlement sans qu'il soit nécessaire de donner les raisons de sa démarche par écrit.